



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 9 MAI 2023

L'an deux mil vingt trois, le neuf mai à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 17
Pouvoirs : 11
Absent : 1

Date de la convocation : 3 mai 2023

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, LARDON Jean-Yves, GARNIER Béatrice, MOREAU Laurent, VERDUZIER Kévin, GOHIER Monique, BARREAU Mireille, CROC Bertrand, PIAULET Christine, ROYER Freddy, SULLI Bruno, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

MINEREAU Jean-Romuald représenté par JY LARDON
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
MINEREAU Dominique représentée par L MOREAU
GAUTHIER Guillaume représenté par Y MUSCAT
DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT
VERDUZIER J-Bernard représenté par K VERDUZIER
BEUGIN Valérie représentée par D BIOTTEAU
GRIFFON Gaëlle représentée par L BARBOTTIN
MASSONNEAU Bruno représenté par B SULLI
ROBIN Nadia représentée par F ROYER
DEBIAIS Viviane représentée par C PIAULET

ABSENT : GABIGNON Christophe

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°50

Rapporteur : Christian MICHAUD

OBJET : ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE AW N°366 RUE DU VIROUX ET RUE HONORE DE BALZAC

M. Smaël DESCHAMPS et Mme Charlène JIRKOVSKY sont propriétaires d'une parcelle anciennement cadastrée AW n°103 au croisement des rues du Viroux et Honoré de Balzac, d'une superficie de 1968 m², en zone agricole du PLU. Cette parcelle est classée en emplacement réservé au PLU pour l'aménagement du carrefour.

La Commune a souhaité se porter acquéreur d'une partie de cette parcelle, dans le but d'aménager le carrefour par la réalisation d'un mini-giratoire.

La parcelle AW 103 a été divisée en deux :

- d'une part la parcelle AW n°365 d'une superficie de 1609 m² qui reste la propriété de M. DESCHAMPS et Mme JIRKOVSKY,
- d'autre part la parcelle AW n°366 d'une superficie de 359 m² que la Commune souhaite acquérir.

Un accord a été trouvé pour une cession à 17€/m², pour une superficie de 359 m², soit un total de 6103€. Le prix a été négocié à la fois sur la valeur vénale du prix au mètre carré et sur des aménagements qui seront exécutés par le propriétaire (clôture et haie de végétaux).

Cette acquisition est nécessaire pour améliorer la sécurité routière et s'inscrit dans un programme de travaux sur toute la rue Honoré de Balzac en collaboration avec le département.

Il est proposé au conseil municipal **d'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée AW n°366, pour une superficie de 359 m² au prix de 17€/m², soit 6103€, étant entendu que l'ensemble des frais notariés et annexes restent à la charge de la Commune, et d'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des actes relatifs à cette acquisition.**

VU l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières,

VU l'article L.111-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif aux acquisitions amiables,

VU le courrier de M. DESCHAMPS et Mme JIRKOVSKY en date du 3 mars 2023 donnant leur accord pour la cession de leur parcelle,

Considérant l'intérêt pour la Commune d'acquérir cette parcelle pour aménager un mini-giratoire et améliorer la sécurité routière,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- **approuver** l'acquisition de la parcelle cadastrée AW n°366, pour une superficie de 359 m² au prix de 17€/m², soit 6103€ auprès de M. Smaël DESCHAMPS et Mme Charlène JIRKOVSKY.
- **autoriser** M. le Maire à signer tous les actes afférents à cette opération. L'acte authentique sera rédigé en l'étude de Maître MULLER, notaire à Châtelleraut.

